

Gardons le sens de la mesure - préservons notre Etat de droit !

Le Parlement respecte la décision du peuple

Conformément à la décision du peuple (2010), le Parlement a renforcé les dispositions pénales, dans les délais impartis. Elles sont dures mais justes. Les ressortissants étrangers ayant commis des **actes criminels graves** seront expulsés du pays. Par exemple en cas de meurtre, d'actes sexuels sur des enfants et d'abus à l'aide sociale. Si l'UDC n'avait pas lancé une deuxième initiative, avant même que le Parlement n'ait commencé ses travaux, ces nouvelles dispositions seraient déjà en vigueur.

La nouvelle initiative de l'UDC va beaucoup plus loin que celle approuvée en 2010

Elle inscrit un *nouveau* catalogue de **35 délits de moindre gravité** dans la Constitution. Il ne s'agit donc pas d'une initiative de mise en œuvre. Tout ressortissant étranger qui commettra deux **délits mineurs** en l'espace de 10 ans sera automatiquement expulsé, sans qu'un juge puisse se prononcer.

L'initiative est inhumaine et disproportionnée

En Suisse depuis l'âge de 2 ans, Pablo, espagnol, fait un faux témoignage à la barre pour ne pas accabler un ami. Il retire son faux témoignage à temps, et n'est condamné qu'à une peine pécuniaire mineure avec sursis. Quelques années plus tôt, il avait déjà écopé d'une peine pécuniaire avec sursis pour avoir utilisé une plaque qui n'était pas destinée à sa moto. Pablo sera donc expulsé de Suisse, pour 5 ans au moins. Aucun juge ne pourra s'y opposer.

Empêcher la justice de faire son travail et expulser pour des délits mineurs est indigne

L'initiative restreint considérablement les compétences des juges et jette par-dessus bord le principe de la proportionnalité de l'action étatique, un pilier de notre démocratie. Elle stigmatise tous les étrangers, aussi ceux qui ont grandi en Suisse. Ouvrons les yeux: cette initiative n'a rien à voir avec notre légitime besoin de sécurité!

Cette attaque supplémentaire contre la voie bilatérale nous plongerait encore plus dans l'incertitude

L'expulsion automatique (sans examen au cas par cas) pour des infractions mineures est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes. L'initiative compliquera encore davantage le maintien de la voie bilatérale. C'est grave pour notre pays où 1 franc sur 3 dépend de nos relations avec l'Union européenne.

L'initiative de l'UDC est indigne. Elle attaque les principes fondamentaux de notre démocratie et de la justice, elle se moque de notre État de droit et des valeurs de la Suisse. Nous vous recommandons de la rejeter.

CLAUDINE AMSTEIN, directrice CVCI - YVES-CLAUDE AUBERT, administrateur indépendant - PHILIPPE BERTHERAT, associé commanditaire Banque Pictet SA - WINNIE BOSCACCI, retraitée - PASCAL BROULIS, conseiller d'Etat - BERNARD BRUTTIN, président CCI-Valais - XAVIER CHAIX, citoyen - JEAN-MICHEL CINA, président de la Conférence des Gouvernements cantonaux et conseiller d'Etat - PHILIPPE CLOUX, chef d'entreprise - PATRICK CORBAT, entrepreneur - ERIC COTTIER, Procureur général et vice-président de la Conférence des Procureurs Suisses - DENISE CUGINI, chargée de communication - DOMINIQUE DEGAUDENZI, chef d'entreprise - EDNA DIDISHEIM, psychologue du travail et directrice - NICOLE FAUST, assistante de direction - JEAN-LUC FAVRE, président UAPG - ALDO FERRARI, vice-président Unia - YVES FLÜCKIGER, recteur UNIGE - FRANÇOIS GABELLA, chef d'entreprise - CRISTINA GAGGINI, directrice romande economiesuisse - SILVIA GARCIA, juriste - SUSANA GARCIA, citoyenne - FABIEN GASSER, procureur général du canton de Fribourg - ANNE GAUSSEN RAPIT, notaire - JEAN-FRÉDÉRIC GERBER, directeur CCIJ - VÉRONIQUE GOY VEENHUYTS, directrice Equal Pay Salary - ALAIN GUTTMANN, président groupe Bobst - JÜRIG HAEFELI, directeur d'entreprise - DANIEL HERRERA, responsable communication - RENÉ JENNY, président CCIF - FRANÇOIS JOBIN, entrepreneur - MONIQUE JOLLIET, médiatrice - SAMY KOTBI, administrateur - FRÉDÉRIC LE GAL, abbé - GIORGIO MALINVERNI, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme et prof hon. UNIGE - VALÉRIE MAUSNER LEGER, consultante - PIERRE-YVES MAILLARD, conseiller d'Etat - JACQUES-ANDRÉ MAIRE, vice-président Travail Suisse - ALAIN MARIETTA, entrepreneur - BLAISE MATTHEY, directeur général FER GE - PIERRE MAUDET, conseiller d'Etat - FRANZ MOOS, procureur général adjoint du Ministère public du canton de Vaud - CHARLES MOREROD, évêque - JURIG MUHEIM, retraité - SABINA MUNDA, accompagnante socio-éducative - FLORIAN NÉMETI, directeur CNCI - PIERRE NAFTULE, producteur de spectacles - PATRICK ODIER, vice-président economiesuisse et associé senior Groupe Lombard Odier - XAVIER PAILLARD, pasteur et président du Conseil synodal de l'Eglise réformée vaudoise - EDGAR PHILIPPIN, professeur à l'UNIL et avocat - FRANÇOISE PIRON, directrice Association Pacte - PIERRE-ALAIN PRAZ, directeur Caritas Vaud - JEAN-MARC PROBST, entrepreneur - GUILLAUME RACLOZ, charpentier - ALAIN RIBAUX, conseiller d'Etat - DANIELA RINALDI, responsable RH - CELIO RODRIGUES, opérateur de fabrication - BERNARD RÜEGER, entrepreneur et président CVCI - MONIKA RÜHL, directrice générale economiesuisse - ROLAND SAVIOZ, agence de communication - CHARLES-ANDRÉ SCHAUBLIN, président CEPIM - IVAN SLATKINE, entrepreneur - IVANA STANO, manager - BEAT VONLANTHEN, conseiller d'Etat - ALINE YAZGI, citoyenne - JEAN-MARC ZWISSIG, retraité.